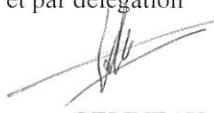
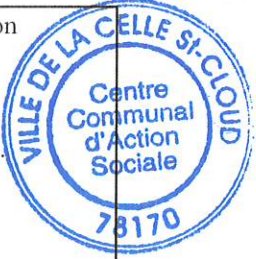


REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.	Délibération n° DEL24-01 Du 5 février 2024
DEPARTEMENT DES YVELINES C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 29 janvier 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence d'Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, Vice-Président de Versailles Grand Parc, Maire. Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2024	
EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 15 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 17	Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,	Accusé de réception en Préfecture 078-267800480-20240205-DEL24-01-DE Date de télétransmission : 15/02/2024 Date de réception en Préfecture : 15/02/2024 Date de sa publication : 15/02/2024
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics rattachés, un débat a lieu en Conseil d'Administration du C.C.A.S. sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédents l'examen du budget,	
PRESENT <u>Le Président</u> Olivier DELAPORTE <u>La Vice-Présidente</u> Sylvie d'ESTEVE <u>Les Maires-adjoints</u> Benoît VIGNES Dominique PAGES <u>Les Conseiller</u> Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Mohamed KASMI M-Pierre DELAIGUE Jean-François THOMAS <u>Les membres associatifs</u> Yves de SAINTIGNON Agnès DEMODE Tatiana FAGOT J-B. JOUANNIC Xavier MARMIN Michèle VIERS	Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.), <i>Après en avoir délibéré,</i> PREND ACTE, <i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i> Que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024, Pour le budget principal du C.C.A.S. et pour le budget annexe de la résidence Renaissance, À eu lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif du C.C.A.S. sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) annexé à la présente délibération. <i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	
ABSENT EXCUSE : Martine CHEVALIER Benoît EYMARD ABSENT AYANT DONNE POUVOIR : M.CHEVALIER à A.DEMODE B.EYMARD à Y.de SAINTIGNON	Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 15/02/2024 et de sa publication le 15/02/2024 P/ Le Président du C.C.A.S. et par délégation  Laurent GELINEAU Directeur du C.C.A.S. 	Pour extrait conforme au Registre Pour le Président du C.C.A.S. La Vice-Présidente du C.C.A.S.  Sylvie d'ESTEVE